

La collecte des encombrants, un service spécifique sur rendez-vous

Désormais, tous les objets encombrants doivent être apportés en déchetterie, afin d'y être recyclés, valorisés ou traités de façon spécifique. En complément, et pour les personnes ne pouvant pas apporter leurs encombrants jusqu'aux déchetteries, la CCPV a prévu un service alternatif d'enlèvement à domicile. Ce service gratuit, réservé aux habitants du Valois, est assuré par la société AUBINE-ONYX.

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit de téléphoner au numéro vert **0 800 880 944** (appel gratuit) et un rendez-vous vous sera fixé dans un délai d'une semaine à un mois.

Ainsi, la veille du jour indiqué, vous pourrez déposer vos encombrants sur le trottoir de votre habitation.



Photographies © SMVO

Les objets encombrants suivants sont ramassés :

- Appareils ménagers
- Ferrailles
- Meubles
- Matelas, sommiers, moquette
- Autres objets encombrants provenant de la consommation courante des ménages si leur poids n'excède pas 50 kg et dont les dimensions permettent leur chargement dans le camion.

NE SONT PAS RAMASSÉS :

- Toutes les pièces détachées et pneumatiques de véhicules automobiles
- Déblais, gravats et déchets de jardin
- Vide-grenier : déchets divers en grande quantité issus de déménagements ou nettoyages
- Déchets résultant d'activités artisanales et industrielles
- Déchets dangereux (batteries, huiles de vidange, solvants...)

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.



Photographie © CCPV

Le saviez-vous ?

De nombreux vendeurs en électroménager reprennent vos anciens appareils pour tout nouvel achat. Pensez-y !

